Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE

Programme de promotion des professions de la santé

Le Conseil d'Etat a décidé de lancer un programme de promotion des professions de la santé destiné à améliorer l'attractivité des conditions de pratique et l'image de ces professions dans le but d'augmenter l'intérêt des jeunes en quête d'un choix professionnel, de faciliter la réinsertion des soignants qui ont cessé leur activité et de fidéliser le personnel en place.

Le programme de promotion concerne toutes les professions de la santé mais en particulier les deux catégories de soignants les plus recherchées : les infirmiers et infirmières et les assistant(e)s en soins et en santé communautaire. La grande diversité des activités et les multiples perspectives de carrières de la profession infirmière sont trop souvent méconnues du grand public et des jeunes. Considérant qu'il est important d'améliorer l'attractivité de ces professions, essentielles au bon fonctionnement du système de santé, le Conseil d'Etat a décidé de les promouvoir au moyen d'un programme se déroulant progressivement jusqu'à fin 2005. Il a débuté en mai par le lancement d'une campagne visant à valoriser l'image des professions de la santé auprès des professionnels, du grand public et des jeunes en particulier.

Ces démarches seront coordonnées et mises en oeuvre grâce à une étroite collaboration entre de nombreux partenaires qui seront réunis au sein d'un Conseil pour la promotion des professions de la santé nommé par le Conseil d'Etat. Il s'agit du Département de la santé et de l'action sociale, du Département de la formation et de la jeunesse, des institutions sanitaires et des associations professionnelles. Il est prévu que certaines actions soient menées conjointement avec d'autres cantons.

Les mesures prévues par le programme de promotion recouvrent de nombreux domaines tels que le développement des structures de garde pour les enfants du

personnel soignant, une incitation à la reprise d'activité grâce à une offre diversifiée d'aide qui va du bilan professionnel, en passant par des stages ou des cours d'actualisation professionnelle. Le programme comprend plusieurs autres mesures, notamment l'amélioration de la collaboration entre médecins, infirmières et assistantes en soins et la valorisation de l'image professionnelle.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 mai 2004

DSAS, Madame Josiane Antille, adjointe au Service de la santé publique, 021 316 42 90